

L'an deux mil dix-sept, le 03 mars à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 14/02/2017.

Étaient présents : F. BAHU, A. CANAL, Y. COLIN, C. CORBIERE, R. DENIEL, F. DROUIN, J. HUBERT, A. LEBAIN, C. LEPAROUX, Y. MELLET, V. MUSSARD, G. RENAUD, H. RIALLAND, P. ROUSSEL.

Étaient absents excusés : ///

M. Roger DENIEL a été élu secrétaire.

N° 2017-02-01

TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS SUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations N° 2016-09-02bis et 2017-01-01 en date des 18/11/2016 et 20/01/2017 relatives aux travaux d'isolation de la salle Raymond Prot et de la mise en place d'une gestion technique des bâtiments communaux.

Afin de compléter le dossier de demande de subventions et maîtriser au mieux la consommation électrique de l'ensemble des bâtiments communaux y compris la salle Raymond PROT, par l'isolation de celle-ci et la mise en place d'une gestion technique des bâtiments communaux pour le chauffage, il est proposé de solliciter la subvention spécifique au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.).

Le Conseil municipal avait accepté les devis des entreprises EIFFAGE ENERGIE s'élevant à 30 477,00 € HT et LEGAL s'élevant à 6 320,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide le plan de financement ci-joint,
- sollicite la subvention au titre du F.S.I.L. de l'année 2017.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2017-02-02

CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Suite à la dissolution du centre communal d'action sociale au 31/12/2016, Monsieur le Maire propose de créer un Commission consultative Communale d'Action Sociale.

Cette assemblée sera chargée de donner un avis sur les missions qu'exerçait jusqu'à présent le centre communal d'action sociale.

Pour toute la durée du mandat du conseil municipal, ce comité réunira huit membres, sous la présidence du Maire, tout comme l'ancien CCAS. Il sera composé à part égale d'habitants et de conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de créer une commission consultative communale d'action sociale à compter du 01 janvier 2017,
- dit que les membres de l'ancien CCAS sont reconduits jusqu'à la fin du mandat :

.../...

.../...

. **Président** : Yvon MELLET,

. **Conseillers municipaux** : Florence DROUIN, Joëlle HUBERT, Frédéric BAHU
Vincent MUSSARD

. **Habitants** : Bernard DUCLOS, Huguette LETANG, Robert SAULNIER et Annick
GAUTIER

MEME SÉANCE

N° 2017-02-03

IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL

La municipalité édite deux bulletins municipaux annuels composés de 24 pages ou de 28 pages. Le contrat précédent étant arrivé à son terme, il y a lieu de consulter plusieurs imprimeurs. Deux entreprises ont été consultées pour l'impression de 500 bulletins semestriels sur une durée de trois ans. Les propositions sont les suivantes :

- Entreprise FERTARD bulletins de 24 pages : 1 165 € HT
bulletins de 28 pages : 1 350 € HT
- Entreprise EDICOLOR bulletins de 24 pages : 1 237 € HT
bulletins de 28 pages : 1 250 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise **EDICOLOR** pour l'impression de **500 bulletins municipaux semestriels** sur une **période de trois ans** à compter de juin 2017 pour un montant de 1 237 € HT si le bulletin a 24 pages ou pour un montant de 1 250 € HT si le bulletin a 28 pages.

MEME SÉANCE

N° 2017-02-04

DESIGNATION REPRESENTANT COMMISSION CLECT
PROPOSITION REPRESENTANT COMMISSION ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier émanant de la communauté de communes « Bretagne Porte de Loire Communauté » sollicitant le maire pour que soit désigné par le Conseil Municipal un représentant pour la « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) » et que soit proposé par le Conseil Municipal un représentant à la commission « accessibilité »

Il est proposé de désigner M. MELLET Yvon pour la commission CLECT et M. RENAUD Gérard pour la commission accessibilité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne, pour siéger à la commission « CLECT » :
. Yvon MELLET, 1 rue du Prieuré 35620 TEILLAY,
- propose, pour siéger à la commission « accessibilité » :
. Gérard RENAUD, 1 rue de Bain 35620 TEILLAY.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2017-02-05

ATTRIBUTION DE DONN ET SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des dons et subventions proposées par la commission finances dont le tableau présenté ci-dessous, fixe les montants.

Association des AFN	140
A.C.C.A.	120
Amicale des donneurs de sang	50
Ass° OASIA – Alzheimer	50
Ass° des soins palliatifs	50
Société de pêche de la Mée (AAPPMA de la Mée)	50
Ligue contre le cancer	50
Ass° Sclérosés en plaques (NAFSEP)	50
Ass° Veuves Civiles	50
Alcool Assistance "Croix d'Or"	50
Accidentés du travail (FNATH)	50
ADMR	50
Association Prévention Routière	50
Abbé SEBEGO Paroisse Bain de Bretagne	200

Total dons : 1 010

Ass° U.S.S.E. Section gym	300
Club des Amis de la Forêt (3ème âge)	200
Classes vertes/mer/neige (50 €/élèves)	1600
Activités nautiques école publique (4 €/élèves/séance) + frais transport (300)	780
Comité de Jumelage Teillay/Bussy-Chardonney	382
Association les palétistes de Teillay	100
Association Rurale de Loisirs Ercé-Teillay	300
Espace jeux-rencontres "Les Calinous"	244
AS TET Tennis club	1042
Triangle Football Club	625
T.C.M.B. Ercé-Teillay	100
PANISOL	150

Total subventions : 5 823

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider les propositions des dons et subventions proposées par la commission finances figurant aux tableaux ci-dessus.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2017-02-06

TRAVAUX A LA SALLE RAYMOND PROT
REPRISE DE CARRELAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la dégradation d'une partie du carrelage à la salle polyvalente Raymond Prot. Afin d'éviter des risques d'accident, il est nécessaire de reprendre la partie abimée.

L'entreprise LBS Carrelage a établi un devis s'élevant à : 1 702,38 € HT pour la réparation du carrelage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de **l'entreprise LBS Carrelage** pour la reprise du carrelage à la salle Raymond Prot pour un montant de **1 702,38 € HT**,

----- MEME SÉANCE -----

N° 2017-02-07

MISE EN RESEAU INFORMATIQUE
A L'ECOLE PUBLIQUE MAXIME LE FORESTIER

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande du corps enseignant de l'école publique Maxime le Forestier pour effectuer une mise en réseau informatique afin de pouvoir lancer les impressions sur le photocopieur à partir de tous les ordinateurs de l'école.

L'entreprise SARL MICRO-C ayant déjà équipé l'école de matériel informatique a établi un devis s'élevant à : 630,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

– Accepte le devis de **l'entreprise SARL MICRO-C** pour la mise en réseau du matériel informatique avec le photocopieur pour un montant de **630,00 € HT**,

----- MEME SÉANCE -----

N° 2017-02-08

RÉFECTION DE LA BANDE DE ROULEMENT SUR VC N° 12

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de refaire la bande de roulement de la Voie Communale N° 12 (de la Croix Guillaume à la Chapelle) compte tenu de sa vétusté.

Pour ce faire des devis ont été demandés à quatre entreprises : COLAS, EUROVIA, SAUVAGER et HERVÉ TP.

Les quatre entreprises consultées ont répondu :

- Entreprise PIGEON TP pour un montant de 47 766,00 € HT,
- Entreprise HERVE TP pour un montant de 47 060,00 € H,T
- Entreprise COLAS pour un montant de 54 860,00 € HT
- Entreprise EUROVIA pour un montant de 46 747,00 € HT

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'entreprise **EUROVIA** pour un montant de **46 747,00 € HT**.
- de solliciter la subvention FST voirie au titre de la voirie
- d'inscrire la dépense à la section investissement du budget communal au **C/ 2315-14**.

----- **MEME SÉANCE** -----

N° 2017-02-09

**PROJET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA V.C. 12 ET
DE RECLASSEMENT D'UNE NOUVELLE SECTION**

Dans le cadre du projet de dévoiement de la Voie Communale n° 12 au lieu-dit « la Croix Guillaume Jean », il y a lieu de déclasser la V.C. N° 12 dans sa partie traversant la ferme du GAEC des Landes et de classer la section qui fera l'objet de l'échange en voie communale (les frais de bornage et d'échange étant à la charge du GAEC des Landes).

Le Conseil Municipal,

- compte tenu de l'intérêt d'améliorer la sécurité au croisement de la V.C. 12 et de la R.D. N° 257 par un déplacement d'une section de cette même V.C. 12,
- Compte tenu de l'avis favorable du service des routes du Département,

Après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, la mise à enquête publique du projet de déclassement d'une partie de la Voie Communale N° 12 et de reclassement d'une nouvelle section,
- autorise le Maire à nommer M. Robert SAULNIER pour assurer la fonction de commissaire-enquêteur.

----- **MEME SÉANCE** -----

N° 2017-02-10

**LANCEMENT CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE
POUR L'AMENAGEMENT DU NORD DU CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du centre bourg.

Les montants prévisionnels de ces travaux sont de :

- 782 000 € HT pour la tranche ferme,
- 230 000 € HT pour la tranche conditionnelle.

Le calendrier prévisionnel des opérations est le suivant :

- lancement de la consultation : mars 2017,
- Démarrage des travaux: février 2018.

Il est donc proposé d'autoriser le maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer le marché à intervenir.

Celui-ci concerne l'aménagement de la Rue de la Noe et de la Rue de Bain dans sa partie centrale en tranche ferme, et l'aménagement des rues du Prieuré, des Forges et de la Chesnais Yron en tranche conditionnelle.

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le lancement de la consultation selon la procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du nord du centre bourg,
 - autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant,
 - sollicite les subvention du Département au titre du F.S.T., de la Région, de l'Etat au titre de la DETR et du contrat de ruralité.
-